

ARRETE MUNICIPAL n°11 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 51, dénommée Route de Boude - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 22/01/2025, formulée par la Société AFFACOM - 75 AVENUE JEAN MOULI - 26900 DONZERE représentée par Mme Jenny HERNANDEZ.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à la Société AFFACOM de réaliser des travaux d'implantation de deux poteaux de la voie communale VC n° 51, dénommée Route de Boude - Commune de Vinezac (Ardèche).

**ROUTE DE BOUDE
CHEMIN DE VEYRAS
LA CIRCULATION SERA ALTERNEE**

**DU LUNDI 27 JANVIER 2025 AU VENDREDI 8 FEVRIER 2025
DE 7H30 À 17H00**

Article 2 :

La Société AFFACOM se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AFFACOM est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AFFACOM

Fait à Vinezac, le 23/01/2025,

Le Maire,
André LAURENT.

